

TACIP - Théorie des actes et du contrôle des institutions publiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. TACIP - Théorie des actes et du contrôle des institutions publiques. 2010, Université Toulouse 1 Capitole - UT1. hceres-02034215

HAL Id: hceres-02034215

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034215>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Théorie des actes et du contrôle des institutions
publiques (TACIP)

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Toulouse 1

Juin 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Théorie des actes et du contrôle des institutions
publiques (TACIP)

sous tutelle des établissements et
organismes :

Université de Toulouse 1

Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juin 2010



Unité

Nom de l'unité : TACIP

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 786

Nom du directeur : Mme Mayvonne HECQUARD-THEROND, Mme Isabelle POIROT-MAZERES

Membres du comité d'experts

Président :

Mme Anne LEFEBVRE-TEILLARD, Université Paris 2

Experts :

M. Jean Claude JAVILLIER, Université Paris 2

M. Jean Louis BERGEL, Université Aix-Marseille 3

M. Michel STORCK, Université de Strasbourg 3

M. Jean Marc THOUVENIN, Université de Paris 10

M. Jean Pierre CAMBY, directeur adjoint des services de l'Assemblée nationale

Expert(s) proposés par des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

M. Jean Michel PAILLET, représentant le Conseil national des Universités (CNU)

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES

M. Rostane MEHDI

Représentant des établissements et organismes tutelles de l'unité :

Mme Corinne MASCALA, Vice-présidente chargée de l'évaluation



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

17 et 18 décembre 2009

La visite a comporté deux temps : 1) Rencontre avec 7 enseignants chercheurs rattachés au TACIP dont l'un de ses directeurs (M. HECQUARD-THEROND) ; 2) Rencontre avec 6 étudiants doctorants ou ayant soutenu leur thèse dans le cadre du TACIP.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le TACIP a été créé en 1992 par des spécialistes de droit administratif.

- Localisation :

Université de Toulouse I (Toulouse centre).

- Domaine :

Droit de la santé ; Droit administratif/contentieux administratif ; Questions sociétales appréhendées par le droit public.

- Equipe de Direction :

La direction est actuellement assurée par mesdames Maryvonne HECQUARD-THERON et Isabelle POIROT-MAZERES ; elle pourrait à l'avenir être assurée exclusivement par cette dernière. Un Comité scientifique devrait être mis en place.

- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	12	12
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	2	2
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0	0
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	0
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	25	25
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	11	11



2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global :

Le TACIP est une équipe qui, sous un intitulé relativement obscur, a développé de longue date des recherches intéressantes dans le champ du droit administratif. On relève toutefois un effet d'éparpillement relatif et de dispersion lié au souci d'embrasser simultanément de très (trop ?) nombreuses dimensions du droit public (droit de la santé, droit des contentieux, droit des biens...). Dans la perspective d'une rationalisation de son activité et d'un renforcement de ses capacités de recherche, la direction du TACIP envisage d'engager un rapprochement avec le Centre d'Etudes et de Recherches Politiques et Constitutionnelles (CERPC). Cette initiative, qui doit être encouragée, pourrait offrir au TACIP un levier permettant de procéder, avec intelligence, à un recentrage thématique tout en assurant une consolidation de l'acquis.

- Points forts et opportunités :

Une production scientifique importante, une activité soutenue de colloques (un sur chacune des trois dernières années) et le développement de relations avec des réseaux de recherche (le GIS "Groupement d'administration locale en Europe", l'Association internationale Droit éthique et science) sont à porter au crédit du TACIP. La mise en place d'un Groupe d'Etudes en Droit Administratif et Constitutionnel (avec le CERPC) préfigure, de manière crédible, un rapprochement.

- Points à améliorer et risques :

Le renouvellement de l'équipe doit être recherché au regard de l'évolution de la pyramide des âges de ses membres et la clarification de sa gouvernance achevée.

- Recommandations au directeur de l'unité :

Il serait souhaitable d'assurer une meilleure visibilité de l'équipe (intitulé et positionnement par rapport aux autres pôles de droit public de l'université).

- Données de production :

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	12
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	1
Nombre d'HDR soutenues	
Nombre de thèses soutenues	17
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...)	



3 • Appréciations détaillées :

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

- Pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats :

Les travaux réalisés en droit de la santé, droit de la domanialité, notamment, assurent au TACIP une bonne notoriété au sein de la communauté des publicistes. Au-delà, cette équipe sait évoluer en portant ses efforts sur le développement de thématiques nouvelles. Il en va ainsi des recherches conduites dans le domaine du droit des nouvelles technologies et spécialement des nanotechnologies. Cette orientation originale constitue un signe de dynamisme.

- Quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions :

Les 222 références mentionnées au titre du contrat précédent sont à relativiser au regard du large amalgame de publications émanant d'enseignants titulaires et non titulaires ainsi que de travaux non destinés à la publication. Elles illustrent cependant une activité soutenue et relativement homogène des membres de l'équipe. Le nombre de thèses (17) est honorable, certaines d'entre elles ayant conduit leur auteur à un recrutement comme MCF (3).

- Qualité et pérennité des relations contractuelles :

Elles reposent largement au plan international sur des invitations personnelles de membres de l'équipe à des colloques, ou plus rarement, sur des liens plus institutionnels (cas de la Cour administrative suprême de Thaïlande ; centre de droit public d'Athènes ; mise en place de diplômes universitaires en Asie du Sud-est). Au plan interne des relations pérennes à fins de formation ont été établies avec des acteurs du monde de la santé et un partenariat amorcé avec le pôle santé publique du TGI de Paris.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

- Nombre et renommée des prix et distinctions octroyés aux membres de l'unité, y compris les invitations à des manifestations internationales :

L'un des doctorants du TACIP a obtenu le prix 2009 de l'Association française de droit administratif. Le laboratoire a, par ailleurs, été chargé par l'Association internationale droit et science d'organiser à Toulouse le colloque 2011 sur « la robotique saisie par le droit ». Il faut y voir une reconnaissance qui souligne l'insertion de TACIP dans un important réseau international.

- Capacité à recruter des chercheurs, post-doctorants ou étudiants de haut niveau, en particulier étrangers :

Les documents fournis ne comportent pas d'informations significatives à cet égard. L'entretien n'a pas permis de lever cette incertitude.

- Capacité à obtenir des financements externes, à répondre ou susciter des appels d'offres, et à participer à l'activité des pôles de compétitivité :

TACIP ne semble pas avoir développé d'initiative particulière en ce domaine.



- Participation à des programmes internationaux ou nationaux, existence de collaborations lourdes avec des laboratoires étrangers :

Absence d'informations déterminantes à cet égard.

- Valorisation des recherches, et relations socio-économiques ou culturelles :

Les colloques organisés par TACIP donnent lieu à publication à la LGDJ dans le cadre des presses de l'université des sciences sociales. Des liens fonctionnels existent, par ailleurs, avec le monde de la santé (administration de l'Etat, hôpitaux, associations d'usagers).

- Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:

- Pertinence de l'organisation de l'unité, qualité de la gouvernance et de la communication interne et externe :

La lisibilité de la gouvernance (direction unique ou duale, structuration en « pôles »), les relations avec les autres centres de recherche investis sur les champs du droit public ou même privé (droit de la santé) gagneraient à être clarifiées.

- Pertinence des initiatives visant à l'animation scientifique, à l'émergence, et à la prise de risques :

La mise en place d'un comité scientifique destiné à assurer la cohérence de la politique de recherche du laboratoire ainsi que les réflexions conduites en vue d'un rapprochement avec le CERCP constituent des signes encourageants.

- Implication des membres de l'unité dans les activités d'enseignement et dans la structuration de la recherche en région :

La liaison avec les deux masters naturellement corrélés au périmètre de la recherche du TACIP (Droit de la santé ; Droit public fondamental) n'est pas explicitée. L'association à d'autres centres de recherche au niveau régional n'apparaît pas. Pour autant, les membres de TACIP sont pleinement engagés dans diverses activités pédagogiques et assurent, pour certains, des responsabilités collectives importantes (notamment dans le cadre de la fédération de recherche destinée à animer la recherche juridique au sein de l'Université Toulouse 1 et à en souligner la spécificité scientifique).

- Appréciation sur le projet :

- Existence, pertinence et faisabilité d'un projet scientifique à moyen ou long terme :

Le projet de rapprochement envisagé avec le Centre d'Etudes et de Recherches Politiques et constitutionnelles mérite d'être approfondi dès lors que son périmètre sera envisagé d'une manière réaliste au regard de la taille et des moyens de TACIP.

- Existence et pertinence d'une politique d'affectation des moyens :

La répartition des moyens (limités, spécialement en personnel administratif) dont dispose actuellement TACIP n'est pas explicitée.

- Originalité et prise de risques :

L'orientation double choisie (continuité de la thématique antérieure propre au TACIP ; portage commun d'une thématique nouvelle avec le CERCP) correspond à une évolution qui apparaît pertinente.



4 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet

- Conclusion :

- Avis :

Equipe en phase de réorientation partielle poursuivant un processus de rapprochement susceptible d'accroître sa cohérence thématique, processus qui doit être encouragé.

- Points forts et opportunités :

- Un potentiel important en droit administratif doit pouvoir être mieux exploité à travers la réorientation envisagée.

- Une politique de publication soutenue.

- Un laboratoire organisant régulièrement des colloques dont certains peuvent avoir une audience internationale.

- Points à améliorer et risques :

- La gouvernance globale (structuration interne) doit être encore améliorée,

- le risque de vieillissement conjuré.

- Recommandations :

- Concrétiser le rapprochement esquissé avec le CERPC.

- Dégager dans cette perspective des axes de recherche plus clairement ciblés.

- Consolider l'insertion internationale et régionale.

Théorie des actes et du contrôle des institutions publiques (TACIP)

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
B	B	B	B	A

Théorie des actes et du contrôle des institutions publiques (TACIP) (EA 786) S2110043564

A la suite du rapport de l'AERES, l'Equipe souhaite apporter quelques observations et informations complémentaires.

INTRODUCTION

-La direction de l'Equipe sera assurée à compter du 1er septembre 2010 par le seul professeur Isabelle POIROT-MAZERES.

-En ce qui concerne **la gouvernance** de l'Equipe, le **conseil scientifique de l'E.A a été effectivement institué il y a 4 ans**. Il est composé des professeurs Maryvonne Hecquard-Théron, Isabelle Poirot-Mazères, Nathalie Jacquinot, Jean-Pierre Théron, Philippe Raimbault et de Sébastien Saunier, maître de conférences. Il se réunit très régulièrement, comme indiqué dans le dossier transmis. C'est au cours de ses réunions que sont arrêtées les actions à entreprendre et analysées, voire évalués et critiqués les résultats des actions achevées. C'est également en Comité scientifique que sont décidées, après consultation des membres de l'E.A, les réorientations éventuelles, ainsi du rapprochement thématique envisagé avec le CERCP.

APPRECIATION

On rappellera avant tout que l'E.A ne dispose **d'aucun moyen en personnel dédié, ce dont elle souffre cruellement. L'obtention d'un poste administratif, naturellement mutualisé avec d'autres centres de recherche, est désormais une priorité.**

1) La diversité des champs d'investigation :

On soulignera qu'elle est liée à la structure même de l'E.A qui rassemble une part très importante des enseignants de droit administratif de l'Université Toulouse1 Capitole. Il est donc « naturel » que ces mêmes enseignants trouvent à exprimer et développer leurs recherches, qui ne sauraient être réduites à une unité thématique factice au sein de l'Equipe. Mais contrairement à ce qui est suggéré dans le rapport cela ne nuit pas à l'intégration des talents individuels dans la dynamique collective. C'est au contraire cette diversité même qui confère à l'E.A sa richesse, lui a permis depuis sa création d'analyser et parfois même d'anticiper les évolutions marquantes du droit administratif. A l'origine (1992) essentiellement orientée vers le droit administratif et le contentieux, elle a su évoluer grâce aux compétences de nouveaux collègues, et s'intéresser ainsi au droit de la santé publique et, plus récemment encore, aux grandes questions sociétales contemporaines. Toutefois, par effort de rationalisation, les thématiques ont été regroupées, à l'instar de la démarche suivie ailleurs, en grands « pôles », chacun dirigé par un chercheur référent, Nathalie Jacquinot pour le droit et le contentieux administratifs, Maryvonne Hecquard-Théron pour les grands thèmes sociétaux, Isabelle Poirot-Mazères pour le droit de la santé et les nouvelles technologies.

C'est cette diversité, structurée autour de ces 3 thématiques, qui permet l'organisation d'au moins un colloque chaque année, dont certains à vocation internationale.

On rappellera à cet égard, que c'est à l'initiative de l'E.A et du professeur M.H. DOUCHEZ que fut créé le master 2 « droit de la santé publique », sous la présidence du professeur B.Bellocq, et que par ailleurs le TACIP attire une part importante des étudiants du master 2 « droit public fondamental ». Ceci est d'une grande logique puisqu'une large majorité des enseignants de ces masters sont membres de l'E.A.

2) Le positionnement de l'Equipe :

► L'Equipe est très clairement identifiée au sein de l'Université et par rapport aux autres équipes d'accueil comptant des publicistes qu'il s'agisse de l'IDETCOM ou de l'IRDEIC. Le TACIP, à la différence de celles-ci est précisément la **seule équipe** à ne regrouper que des enseignants-chercheurs de droit public et des spécialistes de droit administratif. C'est là sa force et l'un des facteurs clé de sa cohérence interne.

► Aussi bien, ses relations avec les autres centres de recherches de droit public sont-elles des relations de complémentarité se manifestant par des participations réciproques aux recherches ou communications scientifiques respectives (s'agissant ainsi pour ne prendre qu'un exemple du droit des collectivités locales)

► En revanche, l'E.A a initié une réflexion accompagnée d'un travail expérimental et pragmatique avec le CERCP sur quelques thématiques communes en vue d'un rapprochement futur. C'est l'un des « chantiers » de la période quadriennale qui s'ouvre.

► L'objectif à court terme est de développer nos collaborations avec le CERCP, mais aussi, s'agissant des problématiques de santé, d'établir -au soutien des liens noués avec la faculté de médecine de Toulouse (Cf le colloque sur *l'Accès aux soins*, ou les relations avec l'UMR Inserm 558) - des relations suivies avec le Centre de Droit Privé, ainsi qu'avec l'Institut de Recherches en Droit Social (Université Toulouse 1-Capitole) et le Laboratoire des Sciences Sociales et du Politique (IEP de Toulouse), également membres de l'IFERISS (Institut d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires Santé et Société). Les contacts amorcés commencent à donner lieu à collaboration effective (Cf le colloque *Nanotechnologies et Société*, 19 mars 2010, Université Toulouse 1- Capitole).

N-B : quant à l'intitulé de l'équipe, il fait actuellement l'objet d'une réflexion interne.

3) Capacité à attirer des chercheurs :

L'E.A s'honore en termes « d'accueil » des doctorants, au cours du contrat en cours, d'avoir permis le recrutement de 3 Maîtres de conférences, la qualification à la session CNU 2010 d'un de ses récents docteurs. Au cours de la même période, trois de ses maîtres de conférences ont obtenu la HDR et l'un de ses maîtres de conférences a été reçu au concours d'agrégation de droit public.

En termes de renouvellement, l'E.A devrait accueillir au cours de l'année 2010-2011 (prochains recrutements) non seulement un professeur mais encore un voire deux MCF (cf. fléchage des emplois par l'Université). Ces recrutements ont été jugés prioritaires par les instances compétentes de l'Université pour assurer de manière pérenne l'enseignement et la recherche en droit administratif.

Cela étant, les membres du TACIP sont conscients de l'évolution de la pyramide des âges mais n'ont pas de véritable maîtrise quant aux politiques de recrutement de l'Université.

4) Qualité et pérennité des relations contractuelles

Le TACIP souligne que bien au-delà des invitations personnelles des membres de l'EA les relations internationales de l'équipe, ainsi qu'il est mentionné dans le dossier initial, ont permis de créer de forts liens institutionnels qui fonctionnent pour certains depuis la création de l'E.A. Ainsi avec la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis et plus récemment (2000) avec des partenaires brésiliens (participation annuelle aux journées juridiques franco-brésiliennes impliquant l'Université d'Etat de Rio de Janeiro, mise en place en cours en partenariat avec le Centre de droit des Affaires d'un Master à Rio soutenu par la Fondation Gertiulo Vargas).

S'agissant de la participation à des programmes internationaux et de collaboration lourde avec des laboratoires étrangers on rappellera la mise en place et le développement du Master Droit de la coopération économique à Hanoï qui s'est fait dans le cadre d'un consortium d'Universités soutenu par l'AUF.

5) Capacité à obtenir des financements externes, à répondre ou susciter des appels d'offres, et à participer à l'activité des pôles de compétitivité

Depuis juin 2009, TACIP fait partie de l'IFERISS, et participe aussi aux activités de l'UMR Inserm 558, de la Faculté de médecine de Toulouse. Par ce biais, **il a participé, en janvier 2010, à un appel d'offres dans le cadre du Plan Alzheimer visant à la constitution d'un Groupe méthodologique en recherche clinique, économique et sociale.**